

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.015
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FISCALITÉ LOCALE 2023 :

L'état 1259 de la direction des finances publiques a été transmis le 10 mars dernier avec les données suivantes :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-015-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Taxes	Base prévisionnelle 2023	Taux de référence pour 2023	Produits attendus	Contribution coefficient correcteur*	Recette finale attendue au compte 73111
Taxes foncières bâti	12 303 000	38.62 %	4 751 419€		
Taxes foncières non bâti	1 326 000	30.48%	404 165€		
Taxe d'habitation	732 174	10.52 %	77 008	-	
		Total	5 232 592	- 1 272 166	3 960 426

*Pour rappel, la taxe d'habitation ayant été transférée au département, un coefficient correcteur est appliqué. C'est un nouveau mécanisme qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes et neutraliser les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

Compte budgétaire	Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2023 – versées par l'Etat	
74833	Allocations compensatrices : taxes foncières	481 354
74833	Allocations compensatrices : Taxes foncières non bâti	46 020
748312	DCRTP	209 505
73221	FNGIR	388 521
	TOTAL	1 125 400

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de fixer les taux de taxes tels que présentés ci-dessous.
 - Taxe foncière sur le bâti : 38.62 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 30.48 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.52 %

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-015-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	7 971	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	473 383	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum	0	a. Hors résid. principales et log. vacants		b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur	0,756514
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	45,14	112,85	4,11000	108,74
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	41,70	126,10	7,97000	118,13
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,34	58,35	12,02000	46,33
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :					
a. National >>>					
b. Communal >>>					
Taux maximum :					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>					
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>					
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique					
22,91					

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.016
Date de publication : 12.04.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

❖ BUDGET PRINCIPAL :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 631 600.00	15 917 511.45
Section d'investissement	9 763 452.16	9 763 452.16
TOTAL	21 395 052.16	25 680 963.61

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 « Budget Principal »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité : (5 Abstentions : Amélie DAVID, Hervé HOUEL, Valérie MILLOT par procuration, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME).

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 631 600.00	15 917 511.45
Section d'investissement	9 763 452.16	9 763 452.16
TOTAL	21 395 052.16	25 680 963.61

❖ BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 434 276.00	1 562 269.05
Section d'investissement	1 253 164.81	1 253 164.81
TOTAL	2 687 440.81	2 815 433.86

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 « Alimentation en eau potable »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 434 276.00	1 562 269.05
Section d'investissement	1 253 164.81	1 253 164.81
TOTAL	2 687 440.81	2 815 433.86

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 864 498.73	2 305 155.00
Section d'investissement	2 296 044.40	2 296 044.40
TOTAL	4 160 543.13	4 601 199.40

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Assainissement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 864 498.73	2 305 155.00
Section d'investissement	2 296 044.40	2 296 044.40
TOTAL	4 160 543.13	4 601 199.40

❖ BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS COMMUNAUX :

➤ *LOTISSEMENT « LA BLANCHE »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 550 645.00	1 550 645.00
Section d'investissement	868 663.06	868 663.06
TOTAL	2 419 308.06	2 419 308.06

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : La Blanche »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 550 645.00	1 550 645.00
Section d'investissement	868 663.06	868 663.06
TOTAL	2 419 308.06	2 419 308.06

➤ *LOTISSEMENT « LE SITE GLORIA »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 536 201.81	11 536 201.81
Section d'investissement	7 507 804.62	7 507 804.62
TOTAL	19 044 006.43	19 044 006.43

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Site Gloria »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 536 201.81	11 536 201.81
Section d'investissement	7 507 804.62	7 507 804.62
TOTAL	19 044 006.43	19 044 006.43

➤ *LOTISSEMENT « LE BOIS »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	908 756.09	908 756.09
Section d'investissement	917 466.20	917 466.20
TOTAL	1 826 222.29	1 826 222.29

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Bois »

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	908 756.09	908 756.09
Section d'investissement	917 466.20	917 466.20
TOTAL	1 826 222.29	1 826 222.29

➤ *LOTISSEMENT « LA BOURDONNERIE »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100.00	177 100.00
Section d'investissement	97 585.00	97 585.00
TOTAL	274 685	274 685

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : La Bourdonnerie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100.00	177 100.00
Section d'investissement	97 585.00	97 585.00
TOTAL	274 685	274 685

➤ *LOTISSEMENT « MG QUENTIN »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 217.07	243 217.07
Section d'investissement	121 843.24	121 843.24
TOTAL	365 060.31	365 060.31

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : MG Quentin »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 217.07	243 217.07
Section d'investissement	121 843.24	121 843.24
TOTAL	365 060.31	365 060.31

➤ **LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 3 »**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 123.17	405 123.17
Section d'investissement	218 241.76	218 241.76
TOTAL	623 364.93	623 364.93

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Clos Bataille 3 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 123.17	405 123.17
Section d'investissement	218 241.76	218 241.76
TOTAL	623 364.93	623 364.93

➤ **LOTISSEMENT « LE CLOS FERAGE »**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 282.40	50 282.40
Section d'investissement	0	0
TOTAL	50 282.40	50 282.40

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Clos Ferage »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 282.40	50 282.40
Section d'investissement	0	0
TOTAL	50 282.40	50 282.40

➤ **LOTISSEMENT « LE NOUVEAU QUARTIER »**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 045.72	61 045.72
Section d'investissement	60 040.72	60 040.72
TOTAL	121 086.44	121 086.44

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Nouveau Quartier »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 045.72	61 045.72
Section d'investissement	60 040.72	60 040.72
TOTAL	121 086.44	121 086.44

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 07 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

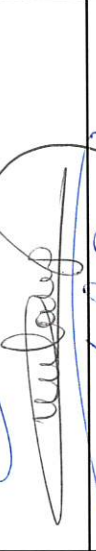
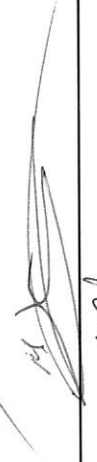
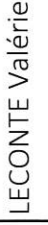
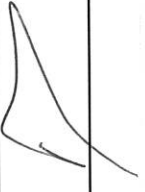


Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



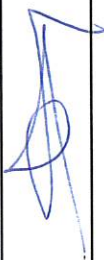
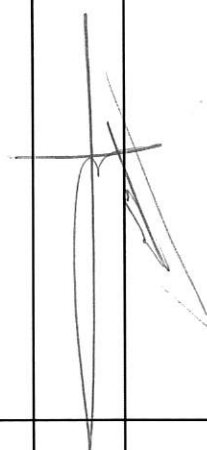
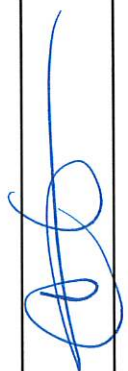
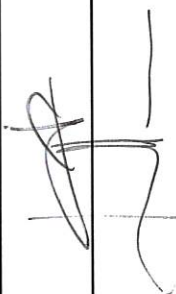
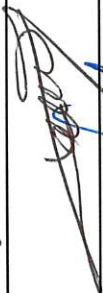
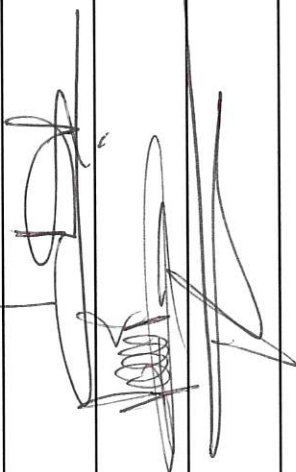
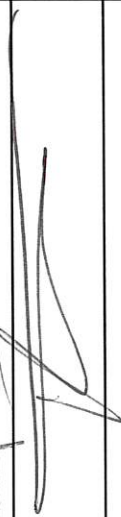
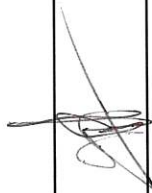
Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

PAGES ANNEXÉES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AVISSE Raynald		GRAWITZ Xavier	
COLOMBEL Jean-Claude		GUILLAIN Catherine	
DARTHENAY Jean-Marc		GUIOC Geneviève	
DAVID Amélie		HAIZE Jean-Claude	
DELAVIER Stéphanie		HEROUT Marie-Agnès	
DENIS Bernard		HOREL Laurence	
DESTRES Anne-Marie		HOUEL Hervé	
DIEULANGARD Christine		JEAN Michel	
DUBOURG Vincent		LAHOUGUE Michel	
DUCHEMIN Irène		LE DANOIS Mary-Jane	
DUVAUD line		LE GOFF Maryse	
FUMICIN Karine		LEBARON Sylvie	
GASSELIN Nicolas		LECESNE Jean-Pierre	
GOSSELIN Benoît		LECONTE Valérie	
		LEHECQ Christian	

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2023-016
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

PAGES ANNEXÉES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LELEDY Sylvie		REGNAULT Brigitte	
LEMAITRE Jérôme		REMILLY Marion	
LENOURY Jacky		SCELLES Marc	
LEPREVOST Marie		SOURDIN Jeannick	
LESIEUR Rosine		TARDIVEAU Denis	
LESNE Sébastien		TARDY Martine	
LETERTRE Gilbert		THOMINE Pierrette	
LEVILLAIN Lionel		VANDROMME Christian	
LHONNEUR Jean-Pierre		VOIDYE Gérard	
LHONNEUR Hubert			
MAUNIER Vincent			
MILLOIS Stéphanie			
PENNIEUX Annie			
PERIER Maxime			
PERRAMANT André			

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.016
Date de publication : 12.04.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

❖ BUDGET PRINCIPAL :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 631 600.00	15 917 511.45
Section d'investissement	9 763 452.16	9 763 452.16
TOTAL	21 395 052.16	25 680 963.61

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 « Budget Principal »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité : (5 Abstentions : Amélie DAVID, Hervé HOUEL, Valérie MILLOT par procuration, Denis TARDIVEAU, Christian VANDROMME).

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 631 600.00	15 917 511.45
Section d'investissement	9 763 452.16	9 763 452.16
TOTAL	21 395 052.16	25 680 963.61

❖ BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 434 276.00	1 562 269.05
Section d'investissement	1 253 164.81	1 253 164.81
TOTAL	2 687 440.81	2 815 433.86

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 « Alimentation en eau potable »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 434 276.00	1 562 269.05
Section d'investissement	1 253 164.81	1 253 164.81
TOTAL	2 687 440.81	2 815 433.86

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 864 498.73	2 305 155.00
Section d'investissement	2 296 044.40	2 296 044.40
TOTAL	4 160 543.13	4 601 199.40

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Assainissement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 864 498.73	2 305 155.00
Section d'investissement	2 296 044.40	2 296 044.40
TOTAL	4 160 543.13	4 601 199.40

❖ BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS COMMUNAUX :

➤ *LOTISSEMENT « LA BLANCHE »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 550 645.00	1 550 645.00
Section d'investissement	868 663.06	868 663.06
TOTAL	2 419 308.06	2 419 308.06

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : La Blanche »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 550 645.00	1 550 645.00
Section d'investissement	868 663.06	868 663.06
TOTAL	2 419 308.06	2 419 308.06

➤ *LOTISSEMENT « LE SITE GLORIA »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 536 201.81	11 536 201.81
Section d'investissement	7 507 804.62	7 507 804.62
TOTAL	19 044 006.43	19 044 006.43

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Site Gloria »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 536 201.81	11 536 201.81
Section d'investissement	7 507 804.62	7 507 804.62
TOTAL	19 044 006.43	19 044 006.43

➤ *LOTISSEMENT « LE BOIS »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	908 756.09	908 756.09
Section d'investissement	917 466.20	917 466.20
TOTAL	1 826 222.29	1 826 222.29

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Bois »

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	908 756.09	908 756.09
Section d'investissement	917 466.20	917 466.20
TOTAL	1 826 222.29	1 826 222.29

➤ *LOTISSEMENT « LA BOURDONNERIE »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100.00	177 100.00
Section d'investissement	97 585.00	97 585.00
TOTAL	274 685	274 685

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : La Bourdonnerie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100.00	177 100.00
Section d'investissement	97 585.00	97 585.00
TOTAL	274 685	274 685

➤ *LOTISSEMENT « MG QUENTIN »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 217.07	243 217.07
Section d'investissement	121 843.24	121 843.24
TOTAL	365 060.31	365 060.31

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : MG Quentin »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 217.07	243 217.07
Section d'investissement	121 843.24	121 843.24
TOTAL	365 060.31	365 060.31

➤ *LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 3 »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 123.17	405 123.17
Section d'investissement	218 241.76	218 241.76
TOTAL	623 364.93	623 364.93

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Clos Bataille 3 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 123.17	405 123.17
Section d'investissement	218 241.76	218 241.76
TOTAL	623 364.93	623 364.93

➤ *LOTISSEMENT « LE CLOS FERAGE »*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 282.40	50 282.40
Section d'investissement	0	0
TOTAL	50 282.40	50 282.40

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Clos Ferage »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 282.40	50 282.40
Section d'investissement	0	0
TOTAL	50 282.40	50 282.40

➤ **LOTISSEMENT « LE NOUVEAU QUARTIER »**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 23 mars 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 045.72	61 045.72
Section d'investissement	60 040.72	60 040.72
TOTAL	121 086.44	121 086.44

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 « Lotissement : Le Nouveau Quartier »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 045.72	61 045.72
Section d'investissement	60 040.72	60 040.72
TOTAL	121 086.44	121 086.44

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 07 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

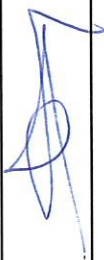
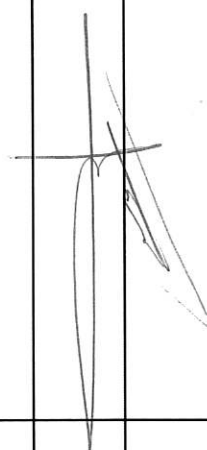
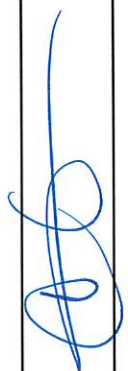
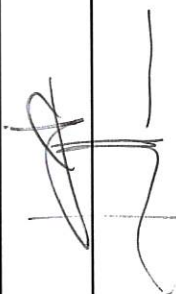
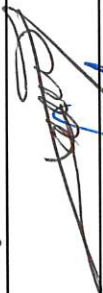
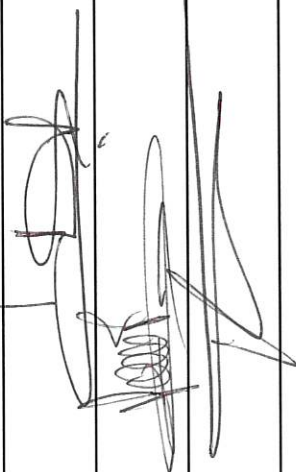
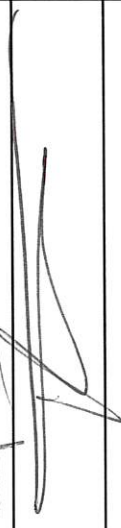
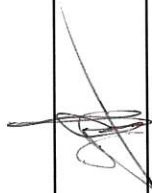


Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230407-DCM2023-016-2-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

PAGES ANNEXÉES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

Accusé de réception en préfecture 050-200085579-20230407-DCM-2023-016-2- Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023	SELINE N...	SELINE B...
---	-------------	-------------

PAGES ANNEXÉES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LELEDY Sylvie		REGNAULT Brigitte	
LEMAITRE Jérôme		REMILLY Marion	
LENOURY Jacky		SCELLES Marc	
LEPREVOST Marie		SOURDIN Jeannick	
LESIEUR Rosine		TARDIVEAU Denis	
LESNE Sébastien		TARDY Martine	
LETERTRE Gilbert		THOMINE Pierrette	
LEVILLAIN Lionel		VANDROMME Christian	
LHONNEUR Jean-Pierre		VOIDYE Gérard	
LHONNEUR Hubert			
MAUNIER Vincent			
MILLOT Stéphanie			
PENNIN Annie			
PERIER Maxime			
PERRAMANT André			

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.017
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2023 :

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du document joint présentant les enveloppes financières allouées aux associations locales.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-017-2-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Chaque comité a travaillé sur les dossiers présentés par les associations locales.

Il est demandé par les comités que les subventions dites « exceptionnelles », en rouge sur les fichiers joints, ne soient versées à la seule condition que les actions soient réalisées. Les associations devront donc déposer auprès du secrétariat de chaque comité un état retraçant les dépenses engagées pour pouvoir bénéficier du versement de ladite subvention.

Pour les subventions attribuées pour le financement des investissements des associations, il leur sera demandé de produire la facture acquittée.

Pour les associations en charge des animations, les sommes allouées ne seront versées que s'il y a eu de réelles actions engagées.

Il est à rappeler que les subventions ne peuvent être versées sans la production d'un relevé d'identité bancaire et d'un numéro de SIRET.

L'enveloppe globale passe de 163 690 € en 2022 à 141 930€ pour 2023.

SYNTHESE PAR THEMATIQUE	SYNTHESE DES PROPOSITIONS 2023
DIVERSES	29 410,00 €
SPORTIVES	66 350,00 €
CULTURELLES	18 220,00 €
CARACTERE SOCIAL	13 850,00 €
SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES	14 100,00 €
TOTAL	141 930,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les montants alloués à chaque association.
- Autorise Monsieur le Maire à ne verser les subventions exceptionnelles qu'aux projets réellement réalisés et au regard d'un état financier de l'opération visé par les comités communaux.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





CARENTAN-LES-MARAIS

SUBVENTIONS 2023

Associations diverses	Proposition 2023	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
ACPG-CATM-TOE Cantonale	300,00 €	Unanimité		
ACPG-CATM-TOE Locale	300,00 €	Unanimité		
ADPCR (Défense et promotion du chemin de fer)	100,00 €	Unanimité		
AFAE Les écuries d'Auvers	5 000,00 €	Unanimité		
Amicale des donneurs de sang	500,00 €	Unanimité		
Amicale du personnel	1 000,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Houesville	300,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Montmartin-en-Graignes	300,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Saint-Côme-du-Mont	300,00 €	Unanimité		
Anciens combattants Saint-Hilaire-Petitville	300,00 €	Unanimité		
Association sports et loisirs Saint-Pellerin	500,00 €	Unanimité		
Centre régional François Baclesse	210,00 €	Unanimité		
CLAP	2 500,00 €	Unanimité	Stéphanie DELAVIER	
Club de l'amitié Carentan	500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Montmartin-en-Graignes	500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Saint-Hilaire-Petitville	500,00 €	Unanimité		
Club de l'amitié Saint-Côme-du-Mont	500,00 €	Unanimité		
Club des aînés du marais de Houesville	500,00 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Houesville	500,00 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Montmartin-en-Graignes	2 000,00 €	Unanimité		
Comité des fêtes et loisirs de Brévands	500,00 €	Unanimité		
Communale des Veys	3 000,00 €	Unanimité		
Fest'ilaire - Comité des fêtes Saint-Hilaire-Petitville	1 000,00 €	Unanimité		
France Alzheimer	250,00 €	Unanimité		
Institut Curie	200,00 €	Unanimité		
IPAF (Intégration par l'apprentissage du Français)	250,00 €	Unanimité	Hervé HOUEL	
Jeunes sapeurs pompiers de Carentan	250,00 €	Unanimité		
La ligue contre le cancer	250,00 €	Unanimité		
Les sauvaginiens du marais	300,00 €	Unanimité		
Manche leucémie	50,00 €	Unanimité		
Red and black girls	200,00 €	Unanimité		
Scouts Carentan	800,00 €	Unanimité		
SNSM Grandcamp-Maisy	250,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Brévands	500,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Carentan	500,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Houesville	500,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Montmartin-en-Graignes	1 000,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Saint-Côme-du-Mont	500,00 €	Unanimité		
Société de chasse de Saint-Hilaire-Petitville	500,00 €	Unanimité		
Société des courses de Carentan	1 000,00 €	Unanimité		
Sport and Come	1 000,00 €	Unanimité		
TOTAL :		29 410,00 €		

Associations sportives	Proposition 2023	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
Association sportive collège Gambetta	400,00 €	Unanimité		
Association sportive lycée Sivad de Beaulieu	400,00 €	Unanimité		
Association sportive Montmartin-en-Graignes	400,00 €	Unanimité		
Association sportive collège Notre-Dame	400,00 €	Unanimité		
Athlétisme des Marais	1 500,00 €	Unanimité		
Avenir Joyeux Saint-Hilaire-Petitville (Foot)	4 500,00 €	Unanimité		
Carentan badminton club	1 000,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	500,00 €	Unanimité		
Carentan triathlon	400,00 €	Unanimité		
Exceptionnel	400,00 €	Unanimité		
Cercle d'échecs de Saint-Hilaire-Petitville	700,00 €	Unanimité		
Cercle de loisirs tennis de table	800,00 €	Unanimité		
Club d'Aïkido	300,00 €	Unanimité		
Club nautique Carentanais (Canoë)	1 900,00 €	Unanimité		
Club sportif Carentanais	30 250,00 €	Unanimité		
(Athlé, Football, Billard, Natation, Pétanque, Handball)				
Football	1 500,00 €	Unanimité		
Demande spécifique Natation Gambetta	500,00 €	Unanimité		
Gymnastique la Gazelle	200,00 €	Unanimité	Pierrette THOMINE	
Gymnastique la Jeanne d'Arc	5 600,00 €	Unanimité		
Gymnastique séniors	200,00 €	Unanimité		
Gymnastique volontaire Saint-Hilaire-Petitville	500,00 €	Unanimité		
Judo	1 500,00 €	Unanimité		
Le Noble Art Carentan (Boxe)	2 000,00 €	Unanimité		
Les Archers du Marais	500,00 €	Unanimité		
Tennis club Carentan	10 000,00 €	Unanimité		
TOTAL :		66 350,00 €		

Associations culturelles	Proposition 2023	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
Arts et loisirs peinture et dessin		Unanimité		
Investissements	300,00 €	Unanimité		
Azzuri	7 500,00 €	Unanimité		
Carentan K'Acteurs	300,00 €	Unanimité		
Club Amiral Tourville	250,00 €	Unanimité		
Comité de jumelage Carentan - Waldfischbach	900,00 €	Unanimité		
Comité de jumelage Carentan - Selby	900,00 €	Unanimité		
Festival des Marais	2 500,00 €	Unanimité		
Flore Art	250,00 €	Unanimité		
Je sais quoi faire de mes dix doigts	720,00 €	Unanimité		
La poterie du Marais	300,00 €	Unanimité		
Les arcades de l'histoire	450,00 €	Unanimité		
Les gens bons à la tête de l'art	500,00 €	Unanimité	Stéphanie DELAVIER	
L'Utile et l'agréable adultes	300,00 €	Unanimité		
NS Country	200,00 €	Unanimité		
Sauvegarde et restauration de l'église d'Angoville-au-Plain	350,00 €	Unanimité		
Sophia		Unanimité		
Exceptionnel	2 500,00 €	Unanimité		
TOTAL :		18 220,00 €		

Associations à caractère social	Proposition 2023	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
ABEC	12 000,00 €	Unanimité		
AFERE	750,00 €	Unanimité		
Association pour les activités et loisirs des résidents de la maison de retraite de l'hôpital	200,00 €	Unanimité		
Comité tiers monde Isigny / Carentan	500,00 €	Unanimité		
FNATH - Association des accidentés de la vie	250,00 €	Unanimité		
UNAFAM	150,00 €	Unanimité		
TOTAL :		13 850,00 €		

Associations scolaires et extra-scolaires	Proposition 2023	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observation
Coopérative scolaire des Hauts-Champs	4 300,00 €	Unanimité		
Coopérative scolaire des Cerclades et Delahaye	5 100,00 €	Unanimité		
Coopérative scolaire des Roseaux	4 700,00 €	Unanimité		
TOTAL :		14 100,00 €		

*Un versement de 1 500,00€ par coopérative sera réalisé pour permettre aux directions des écoles de faire l'acquisition de livres ou autres outils pour le BCD.
 *Les projets pédagogiques ont été étudiés en commission scolaire en novembre 2022. Depuis 2021, les coopératives scolaires prennent en charge toutes les dépenses liées aux projets pédagogiques. La collectivité, sur production des factures, versera une subvention par projet réalisé.

Associations	Synthèse des propositions 2023	Vote Conseil Municipal	Observation
Associations diverses	29 410,00 €	Unanimité	
Associations sportives	66 350,00 €	Unanimité	
Associations culturelles	18 220,00 €	Unanimité	
Associations à caractère social	13 850,00 €	Unanimité	
Association scolaires et extra-scolaires	14 100,00 €	Unanimité	
TOTAL :		141 930,00 €	

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.018
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNÉE 2023 :

Sur la base des comptes administratifs 2022 et des besoins pour 2023, il est proposé d'attribuer au CCAS de Carentan-les-Marais pour l'année 2023 une subvention de fonctionnement de 240 000 € pour lui permettre de mener à bien ses actions en matière d'aide sociale et d'actions de proximité.

Annexe de la délibération n° 018-DE
050-200085579-20230329-DCM2023-018-DE
Date de transmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Outre la gestion du jardin solidaire, de la résidence autonomie, le CCAS gère depuis 2019 l'épicerie solidaire et depuis 2021, le foyer de jeunes travailleurs.

Le CCAS met également en œuvre plusieurs actions à destination des personnes les plus nécessiteuses (colis de Noël aux personnes âgées, spectacle et goûter des enfants à l'occasion des fêtes de Noël, cartes d'entrées à la piscine et au cinéma, aide à l'inscription aux clubs sportifs des enfants scolarisés en école primaire, aides au paiement de la cantine, animations dans le cadre du passeport du mieux vivre etc...), et assure le suivi des bénéficiaires du RSA suivant une convention signée avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de fonctionnement de 240 000€ au CCAS pour l'année 2023.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.019
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGET ACQUISITIONS 2023 POUR LA MÉDIATHEQUE DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Dans le cadre de demande de subvention auprès du Centre National du Livre, il est nécessaire de prendre une délibération pour arrêter les enveloppes budgétaires d'acquisitions telles que :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-019-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Désignation	Prévu au BP 2023
LIVRES	24 000
DVD	3 700
REVUES	2 820
TOTAL	30 520

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

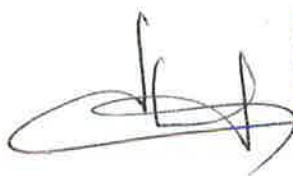
- Approuve les inscriptions budgétaires présentées ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR




Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.020
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ A VERSER AUX ÉCOLES PRIVÉES :

Le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé doit être égal au coût moyen de fonctionnement d'un élève des classes de même nature de l'école publique gérée par la commune, multiplié par le nombre d'élèves pris en charge.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230928-DCM2023-020-2-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2023

Aussi, sur la base des données du compte administratif 2022, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait attribué par élève aux écoles privées résultant des modalités de calcul en vigueur.

Il est rappelé que pour calculer le forfait pour les écoles privées, la collectivité prend en considération les dépenses réalisées sur les écoles publiques.

Les dépenses sont les suivantes :

- ✓ Les frais de personnels (ATSEM, agents d'entretien) et frais accessoires.
- ✓ Les charges de gestion courante : téléphone, internet, eau, électricité, gaz, fournitures d'entretien, fournitures techniques liées à la maintenance des bâtiments, fournitures scolaires, les coûts de maintenance.
- ✓ Les fournitures scolaires

Il est précisé que pour les élèves en garde alternée, le forfait serait divisé par deux, si le second parent n'est pas domicilié sur la commune de CARENTAN-LES-MARAIS.

A compter de 2023, il est proposé de verser à l'école NOTRE DAME de CARENTAN la somme totale de 205 095,96€ répartie de la manière suivante :

- ✓ Pour les élèves de cycle des maternelles : 129 792,08€
- ✓ Pour les élèves de cycle des élémentaires : 75 303,88€

Il est donc précisé, tel que présenté dans la fiche explicative jointe à la convocation que pour un élève du cycle 1, le tarif est fixé à 1474.91€ et pour un élève de cycle 2 ou 3, le tarif est fixé à 515.78€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Stéphanie DELAVIER, Mary-Jane LE DANOIS et Rosine LESIEUR ne prennent pas part au vote).

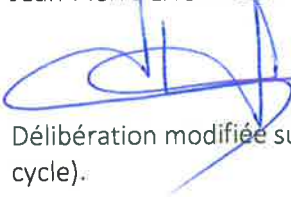
- Décide de fixer pour l'année 2023 pour les écoles privées les tarifs présentés ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Délibération modifiée suite à une erreur matérielle (oublis sur les montants fixés par enfant et par cycle).

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.020
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ A VERSER AUX ÉCOLES PRIVÉES :

Le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé doit être égal au coût moyen de fonctionnement d'un élève des classes de même nature de l'école publique gérée par la commune, multiplié par le nombre d'élèves pris en charge.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-020-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Aussi, sur la base des données du compte administratif 2022, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait attribué par élève aux écoles privées résultant des modalités de calcul en vigueur.

Il est rappelé que pour calculer le forfait pour les écoles privées, la collectivité prend en considération les dépenses réalisées sur les écoles publiques.

Les dépenses sont les suivantes :

- ✓ Les frais de personnels (ATSEM, agents d'entretien) et frais accessoires.
- ✓ Les charges de gestion courante : téléphone, internet, eau, électricité, gaz, fournitures d'entretien, fournitures techniques liées à la maintenance des bâtiments, fournitures scolaires, les coûts de maintenance.
- ✓ Les fournitures scolaires

Il est précisé que pour les élèves en garde alternée, le forfait serait divisé par deux, si le second parent n'est pas domicilié sur la commune de CARENTAN-LES-MARAIS.

A compter de 2023, il est proposé de verser à l'école NOTRE DAME de CARENTAN la somme totale de 205 095,96€ répartie de la manière suivante :

- ✓ Pour les élèves de cycle des maternelles : 129 792,08€
- ✓ Pour les élèves de cycle des élémentaires : 75 303,88€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Stéphanie DELAVIER, Mary-Jane LE DANOIS et Rosine LESIEUR ne prennent pas part au vote).

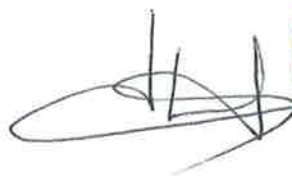
- Décide de fixer pour l'année 2023 pour les écoles privées le forfait présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.021
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ A VERSER PAR LES COMMUNES NE DISPOSANT PAS D'ÉCOLES :

La commune de CARENTAN-LES-MARAIS accueille au sein de ses trois établissements primaires des enfants qui ne sont pas domiciliés sur CARENTAN-LES-MARAIS.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-21-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Les communes de résidence des familles se doivent donc de participer aux frais de scolarité.

Sur la base des données du compte administratif 2022, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De fixer à 859 € par enfant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles à réclamer aux Communes dépourvues d'écoles primaires et dont les enfants sont scolarisés à Carentan-les-Marais.

A noter que ce tarif comprend également les fournitures scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 859€ par enfant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles à réclamer aux communes dépourvues d'écoles et dont les enfants sont scolarisés à Carentan-les-Marais.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.022
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UN QUATRIEME PANNEAU DE SIGNALISATION TOURISTIQUE – VILLE EMBLÉMATIQUE :

Latitude Manche et le Conseil Départemental de la Manche ont souhaité améliorer la signalétique valorisant les sites et les lieux de visite touristique.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-022-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Afin de promouvoir plus efficacement le patrimoine départemental, il a été convenu d'élargir la cible aux villes emblématiques, aux produits du terroir, aux activités et productions locales ainsi qu'à certaines entreprises du patrimoine vivant.

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2022, il avait été approuvé la mise en place de 3 panneaux implantés sur les routes départementales 913, 613 et 903 et la signature d'une convention conclue pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois, le département prenant en charge les coûts de graphisme et la ville la fourniture des panneaux. L'entretien annuel est fixé à 400€ par panneau.

L'objet de la présente délibération vise à autoriser la signature de la convention pour un quatrième panneau. Cette seconde convention a été faite plus tardivement car ce panneau devait être implanté sur le domaine public routier du Calvados sur la route départementale 613 PR 123+930.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du Conseil Départemental, la convention financière et technique pour la mise en place du quatrième panneau de signalisation touristique.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.023
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

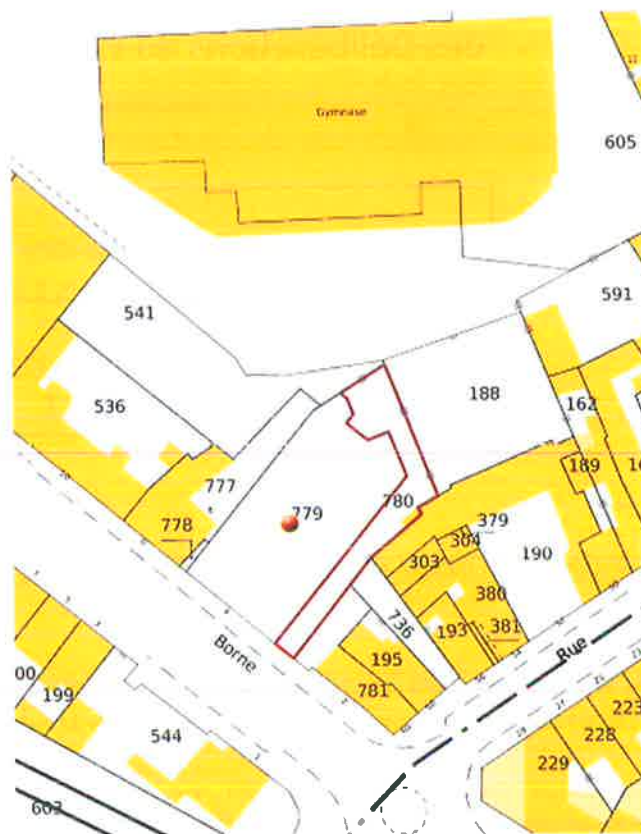
Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB-780 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-023-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Dans le cadre de la construction de l'immeuble « Le Printania », la parcelle cadastrée section AB n°780 a été aménagée en cheminement doux permettant la liaison entre la rue Jean-Truffaut, la rue Holgate et la rue de la 101^{ème} Airborne.



Le promoteur de l'immeuble propose la cession à titre gratuit de cette parcelle d'environ 281 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AB-780, prenant à charge les frais afférents à la signature de l'acte et aux frais de bornages, si nécessaire, à l'acquisition.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais pour établir l'acte de cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.024
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MISE A JOUR DU DISPOSITIF DE COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Par décret du 26 août 2004, le dispositif de compte épargne-temps a été institué dans la fonction publique territoriale.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Le dispositif du compte épargne temps (CET) consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé et de les utiliser ultérieurement sous différentes formes. Les communes historiques de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville avaient défini des modalités de fonctionnement du compte épargne temps respectivement en 2005 et 2007.

Les règles encadrant initialement la consommation des jours figurant sur le compte épargne temps (CET) ont été abrogées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010. Ces dispositions abrogées ; les jours figurant sur les CET peuvent être consommés beaucoup plus librement, en restant cependant soumises au respect des nécessités de service.

La présente délibération vise à déterminer le dispositif de compte épargne temps qui s'appliquera aux agents de la commune de Carentan-les-Marais et notamment à prévoir la monétisation des jours épargnés au-delà du 15^{ème} jour.

Ainsi il est proposé les modalités suivantes (conformément aux textes en vigueur) :

- ✓ Seuls les agents titulaires et les agents contractuels à temps complet et à temps non complet, en service continu depuis au moins un an, peuvent bénéficier d'un compte épargne temps et l'alimenter.
- ✓ Le CET peut être alimenté par le report de congés annuels et de RTT sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne puisse être inférieur à 20 jours.
- ✓ Le CET peut être alimenté jusqu'à hauteur de 60 jours maximum.
- ✓ L'agent qui souhaite utiliser ses droits à congés épargnés doit en faire la demande par écrit dans un délai raisonnable avant la date d'utilisation souhaitée.
- ✓ L'agent conservera ses droits acquis au titre du CET en cas de changement de collectivité, détachement, mise à disposition....
- ✓ Les 15 premiers jours ne pourront être consommés exclusivement que sous forme de congés.
- ✓ Au-delà des 15 premiers jours épargnés, l'agent dispose de plusieurs possibilités :
 - Le maintien sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés
 - L'indemnisation forfaitaire des jours épargnés conformément aux montants bruts fixés par arrêté : 135 € pour la catégorie A, 90€ pour la catégorie B et 75 € pour la catégorie C.
 - La prise en compte des jours au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (uniquement pour les agents titulaires)

Le Comité Social Territorial a approuvé à l'unanimité le dispositif lors de sa séance du 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dispositif présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.025
Date de publication : 30.03.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIERES DANS LES BATIMENTS :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230329-DCM2023-025-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Afin de répondre aux besoins des deux entités, commune et C.C.A.S. de Carentan-les-Marais, en termes d'entretien des équipements thermiques d'une part et, de prestations d'assurances d'autre part, la création d'un groupement de commandes est proposée. Les procédures de consultation seront lancées successivement en 2023 et en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention portant constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS en vue de la passation de marchés et de prestations de services.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 mars 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.026
Date de publication : 07.04.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE DE HOUESVILLE :

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'église de HOUESVILLE en vue de son financement.

Approuvé en séance publique
050-200085579-20230406-DCM2023-026-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant € H.T	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Dépense de travaux	8 685.05 €	Etat DSIL		
		Etat DETR	1 737.01 €	20%
		CD		
		CR		
		Sous total	1 737.01 €	20%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	6 948.04 €	80%
		Emprunt		
		Autres		
		Sous total	6 948.04€	80%
TOTAL DEPENSES	8 685.05 €	TOTAL H.T	8 685.05 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

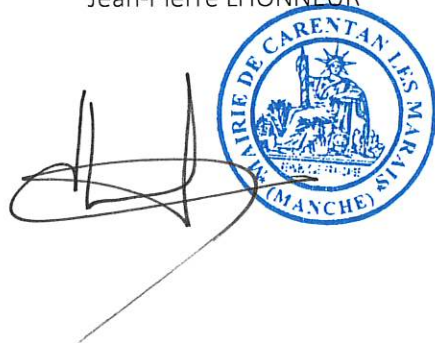
- Approuve le projet de rénovation de l'église de la commune déléguée de Houesville ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 06 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.027
Date de publication : 07.04.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS DE CARENTAN :

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle de tennis de CARENTAN et le plan de financement.

CARENTAN
050-200085579-20230406-DCM2023-027-2-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant € H.T	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Etude et maitrise d'œuvre	6 154.26 €	Etat DSIL /DETR	22 687.00 €	20%
Dépenses de travaux	107 280.08 €	CD		
		CR		
		Sous total	22 687.00 €	20%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres		
		Emprunt	90 747.34 €	80%
		Autres		
		Sous total	90 747.34€	80%
TOTAL DEPENSES	113 434.34€	TOTAL H.T	113 434.34€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation de la salle de tennis de Carentan ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 06 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.028
Date de publication : 07.04.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LA CRÉATION D'UNE SECONDE SALLE DE TENNIS A CARENTAN :

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une seconde salle de tennis et le plan de financement.

Assuré de conformité
080-20068579-20230406-DCM2023-028-2-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant € H.T	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Maitrise d'œuvre	31 285.74 €	Etat DSIL /DETR	80 000 €	13.67%
Dépenses de travaux (selon APD)	545 378.38 €	Conseil Départemental (aide sollicitée)	200 000 €	34.17%
SPS	1 950 €	FFT	35 000 €	5.98%
Etude de sols	3 450 €	Sous total	315 000€	53.82%
Contrôle technique	3 250 €			
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres		
		Emprunt	270 314.12 €	46.18%
		Sous total	270 314.12 €	46.18%
TOTAL DEPENSES	585 314.12€	TOTAL H.T	585 314.12 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'une seconde salle de tennis à CARENTAN ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 06 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 21.03.2023
Numéro de délibération : DCM2023.029
Date de publication : 07.04.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Maryse LE GOFF, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Nicolas GASSELIN, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA CLINIQUE :

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du parking de la clinique de Carentan en précisant que le plan de financement.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230406-DCM2023-029-2-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant € H.T	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Maitrise d'œuvre	8 415.00 €	Etat DSIL /DETR	44 000 €	19.98 %
Dépenses de travaux	201 283.26 €	CD		
		Autres		
Aléas - imprévus (5%)	10 484.91 €	Sous total	44 000 €	19.98 %
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres		
		Emprunt	176 183.17 €	80.02 %
		Sous total	176 183.17 €	80.02 %
TOTAL DEPENSES	220 183.17 €	TOTAL H.T	220 183.17 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement du parking de la clinique de Carentan ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 06 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

